



VITICULTURE. Nouvel appel pour le maintien des droits de plantation

# Défendre les vignes



De gauche à droite : Jean-Claude Daubisse, Joël Forgeau, Xavier Rineau, Pierre Bertin. Photo PO-FT

**Des élus, qui croient en la régulation, espèrent le maintien des droits de plantation des vignes en Europe.**

**D**emain à Bruxelles, des élus de toute la France sont appelés à manifester pour conserver les droits de plantation des vignes. Un vœu a été voté en mars dernier dans ce sens par le Conseil général à l'initiative des trois conseillers généraux du Vignoble nantais du groupe Démocratie 44 : Pierre Bertin, Jean-Claude Daubisse et Rodolphe

Amailland. Hier au Pallet, ils ont relancé le sujet. Lors d'une conférence de presse chez le viticulteur Xavier Rineau, ils ont fait cause commune avec le président du Syndicat d'appellation d'origine contrôlée du muscadet, Joël Forgeau.

## Libéraliser les plantations menacerait les régions productrices

Proposée par la Commission européenne en 2008, la libéralisation permettrait de

planter n'importe où des vignes en Europe. Selon les élus du Vignoble nantais, une telle mesure entraînerait le développement « *incontrôlé de vins sans indication protégée, d'où une surproduction rapide, un déséquilibre offre-demande, avec une conséquence immédiate sur les prix et la qualité de nos vignobles profondément dévalorisée* ». Cette mesure doit s'appliquer entre 2016 et 2019. Sur 27 pays, quinze souhaitent son abandon. Mais leurs représentants ne sont pas majoritaires. « *Les pays du Nord et la Grande-*

*Bretagne font le forcing pour libéraliser. Et la Pologne reste indécise* », souligne Joël Forgeau.

Pour Jean-Claude Daubisse, l'Australie fait figure d'exemple : depuis la libéralisation, la profession s'est concentrée autour d'une poignée de négociants, trop de vignes ont été plantées et les prix se sont effondrés. Joël Forgeau juge qu'une telle politique dégraderait l'image de petites appellations et que le muscadet, malgré sa forte notoriété, serait touché. Au-delà de l'économie viticole, elle aurait des conséquences pour les paysages et le patrimoine selon Jean-Claude Daubisse. Les élus et les organisations viticoles attendent un renversement de situation à la Commission européenne. Elle a fait un premier pas (lire ci-dessous). Le calendrier va s'accélérer dans les semaines à venir.

## Réunion le 14 décembre à Bruxelles

**Contre la libéralisation.** Quinze pays veulent maintenir les droits de plantation : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, l'Autriche, la Grèce et la Bulgarie.

**Calendrier.** En septembre, la Commission européenne a esquissé un premier pas qualifié « d'encourageant » en proposant de réintroduire des outils

de gestion pour les vins d'appellation d'origine et d'Indication géographique contrôlées. Une dernière réunion aura lieu le 14 décembre à Bruxelles : les experts feront une nouvelle proposition. « La décision devrait ensuite intervenir en 2013 ou 2014 », estime Joël Forgeau. Dans l'intervalle, les élus locaux souhaitent que « les parlements nationaux et le parlement européen sensibilisent l'opinion ».